

*Agence spatiale canadienne—Loi*

• (1150)

Mais il a fallu attendre la deuxième moitié du présent siècle pour envoyer des objets et des hommes dans l'espace. On s'est rendu rapidement compte que pour explorer et comprendre l'univers, il était nécessaire de mettre en commun toutes les connaissances scientifiques, tout le génie et toutes les connaissances et compétences techniques de l'humanité.

On a compris rapidement que la réalisation du rêve séculaire de l'homme de voyager dans l'espace était une entreprise trop considérable pour un seul pays et que la coopération internationale était tout aussi primordiale que les connaissances scientifiques.

[Français]

Il se peut que parmi ceux qui écoutent nos délibérations d'aujourd'hui, certains pensent que l'établissement de l'Agence spatiale canadienne représente le premier pas du Canada dans l'exploration de l'espace. Ce n'est aucunement la situation, c'est un pas, oui, un pas important, bien sûr, mais qui est loin d'être le premier dans la longue et prestigieuse histoire de notre présence dans l'espace!

[Traduction]

Le Canada a fait son entrée sur la scène de l'exploration spatiale le 29 septembre 1962, à l'occasion du lancement d'Alouette I. Le Canada est alors devenu le troisième pays du monde, après les États-Unis et l'Union Soviétique, à posséder un satellite sur orbite. Cette réalisation remarquable s'appuyait sur les études effectuées par des scientifiques canadiens depuis le début des années 30 et sur la technologie de pointe élaborée au Canada pendant et après la Seconde guerre mondiale.

Depuis 1962, le Canada est devenu un leader mondial dans plusieurs domaines reliés à l'espace: les communications, la télédétection et la technologie spatiale, par exemple celle du télémanipulateur canadarm. Les 60 ans d'activités du Canada dans l'espace ont été marqués au coin de la coopération nationale, c'est-à-dire entre les gouvernements, l'industrie et le milieu universitaire, et de la coopération internationale, c'est-à-dire avec les États-Unis, l'Agence spatiale européenne, le Japon, la Suède et l'Union Soviétique.

Aujourd'hui, 27 ans après le lancement du satellite Alouette I, le Canada et les canadiens peuvent se vanter d'avoir une réputation enviable à l'échelle internationale dans le domaine de la recherche scientifique et spatiale.

Le Canada s'est en outre distingué rapidement comme partisan de la coopération internationale pacifique vouée au bien-être de l'humanité tout entière.

Les activités gouvernementales dans le domaine de l'espace sont actuellement exécutées par plusieurs ministères et organismes du gouvernement fédéral. Le programme spatial canadien à long terme mis en oeuvre par le gouvernement fédéral représente un investissement total d'environ 3 milliards de dollars sur la période de 15 ans allant de 1986 à l'an 2000.

L'Agence spatiale canadienne regroupe au sein d'un nouveau ministère unique la plupart des activités du programme spatial du ministère d'État aux Sciences et à la Technologie, du ministère des Communications et du ministère de l'Énergie, des mines et des ressources. L'Agence spatiale canadienne accueillera également la division de l'espace du Conseil national de recherches.

L'Agence administrera une partie équivalente à quelque 2 milliards du budget affecté au programme spatial canadien. Les ministères qui répondent aux besoins d'utilisateurs ou de clients particuliers au moyen de la technologie spatiale continueront de le faire. Par exemple, le ministère des Communications demeurera responsable des télécommunications au Canada; le Centre canadien de télédétection continuera de fournir à sa clientèle les données provenant de l'observation de la terre depuis l'espace; le ministère de la Défense nationale continuera de mener ses programmes spatiaux. L'Agence spatiale canadienne assistera cependant le ministre concerné dans la coordination de ces programmes. Ces différents volets du programme spatial canadien représentent des dépenses d'environ 1 milliard de dollars.

L'Agence spatiale canadienne aura comme objectif l'utilisation et le développement de l'espace à des fins pacifiques de manière à s'assurer que les sciences et la technologie spatiales procurent des retombées sociales et économiques aux Canadiens.

J'insiste particulièrement sur la notion d'exploitation de l'espace à des fins pacifiques. L'Agence spatiale canadienne n'entreprendra en effet que les activités visées dans les traités internationaux sur l'espace dont le Canada est signataire. L'Agence assurera le développement, le transfert, la diffusion et l'intégration de la technologie spatiale dans l'industrie canadienne en faisant appel à la participation du secteur privé, du milieu universitaire et des organismes de recherche et de développement.